LA LIQUIDATION des dommages de guerre et la Loterie Nationale

Les reversements doivent être effectués avant le 15 avril 1934

Le Conseil d'Administration du Comité des Industriels Sinistrés du Nord et de l'Est (C. I. N. E.) a tenu jeudi une réunion à son siège social, au Palais de la Bourse, à **Lille**.

Etaient présents : Pour les anciens attributaires, MM. Charles Toulemonde, Dutertre et Julien Le Blan. Pour les nouveaux attributaires : MM. Rasson Edouard, Auguste Salmon, Louis Seulfort et Hannequin, secrétaire général du Comité.

M. **Louis Breders**, délégué général à la propagande, a rendu compte des démarches qu'il a effectuées conformément au mandat qu'il avait reçu lord de la précédente réunion.

Le Conseil a commencé par examiner la situation des anciens attributaires en égard à la loi du 15 mars et les dispositions qu'il importe de prendre pour assurer à celle-ci tous les bénéfices que les industriels, anciens aussi bien que nouveaux attributaires, peuvent en attendre.

Pour répondre à des questions posées et éviter toute équivoque, le Comité directeur a rappelé que les reversements exigés des **anciens attributaires seront réduits de 50 à 40 %** des sommes que ces derniers ont reçus au titre des Produits Finis.

Afin de laisser au Comité le temps d'organiser avec succès la Loterie Régionale qui liquidera définitivement les dommages de guerre, le Conseil d'Administration a fait connaître que les reversements seront effectuées avant le 15 avril. A ce sujet lecture a été donnée d'une lettre de M. le **Sénateur Hayez**, président du groupe parlementaire des Régions dévastées, adressée à M. Germain-Martin, ministre des Finances pour demander les instructions que l'administration envisage dans le but de porter à la connaissance des intéressés, la date limite à laquelle les reversements doivent être effectués.

Les Anciens Attributaires, membres du Comité directeur ont souligné la bonne volonté de leurs collègues à s'acquitter puisque 20 millions environ ont déjà été reversés sur les 85 millions exigés. Il est à présumer que tous les anciens attributaires voudront bénéficier des réductions promises en reversant à la date fixée.

⁂

Passant ensuite à la loterie projetée, le Comité a été tenu au courant des démarches effectuées également par M. **Louis Brodero**, tant auprès des organismes émetteurs qu'auprès de l'administration pour les modalités qui seraient adoptées.

Contrairement à ce qui avait été envisagé, il semble que pour permettre une répartition plus attrayante des lots et pour mieux les adapter au tempérament des populations du Nord, on veuille n'envisager qu'une seule tranche émise avant les grandes vacances.

Pour éviter de concurrencer la Loterie Nationale, les organisateurs ont cherché à établir **une échelle de lots nettement différente.**

Une nouvelle réunion aura lieu prochainement au cours de laquelle seront définitivement arrêtées les modalités de l'émission de cette loterie.

TERRIBLES ACCIDENTS

A Croix, une bouteille d'acide carbonique explosa et tua un ouvrier

Hier matin s'est produit un accident mortel à l'Usine de la Société Anonyme Lilloise de la Glace pure rue de la Makellerie, à **Croix**.

Pour la fabrication de la glace on utilise des bouteilles métalliques d'acide carbonique que l'on ajuste avec un serpentin détendeur dans lequel on laisse fuser le gaz. Pour activer la manœuvre on chauffe la bouteille.

M. G. LECOMTE la victime

Hier, vers 11 heures un ouvrier, M. Gustave Lecomte, 52 ans, demeurant 16, rue Foucault, à **Roubaix**, était occupé à cette besogne lorsque le récipient fit explosion.

Sous la violence de la pression la bouteille fit en quelque sorte office d'obus et le malheureux ouvrier fut littéralement déchiqueté.

Les morceaux du projectile improvisé vinrent encore endommager gravement des machines à vapeur voisines.

Par un hasard extraordinaire cinq ouvriers qui se trouvaient dans le même local ne furent pas atteints.

A l'usine on nous a déclaré que l'ouvrier chargé de la manipulation en question avait branché la bouteille de gaz sur le détendeur mais sans en ouvrir le robinet de sorte que l'échauffement du gaz se serait produit naturellement.

A Aniche, un ouvrier a eu le crâne fracturé par une pièce de bois

Un accident qui a coûté la vie à un père de famille est survenu hier vers 8 h. 30. Il se produisit dans les circonstances suivantes :

Le Syndicat des Cultivateurs d'Aniche en environs fait construire, près du passage à niveau de Malakoff, des silos destinés à entreposer les grains du syndicat. Cette construction commencée il y a un an s'élève actuellement à près de 20 mètres de hauteur. Les travaux sont exécutés par la Société Générale d'Entreprises dont le siège est à Paris.

Hier matin, les ouvriers venaient de commencer leur travail. Les uns en haut edifiaient les murs, d'autres rejointoyaient les parois intérieures des silos.

Parmi ceux-ci, les nommés Delcambre 35 ans, demeurant à Masny et Thauvel, célibataire, demeurant à **Abscon**. Ces deux ouvriers pour exécuter leur travail étaient montés sur un échafaudage à 2 m. 50 du fond du silo. En circulant sur le pourtour du silo, en haut de la construction un ouvrier, M. Messaglio Mario, constata qu'un étais de 2 m. 50 de long et 15 centimètres de diamètre, qui maintenait une partie de l'échafaudage, était décalé et menaçait de tomber. Messaglio voulut prendre cet étais pour le remettre en place, mais par suite de la trépidation, le bois se détacha et tomba.

Craignant un accident pour ses camarades qui travaillaient dans le fond, il leur cria de se garer, ce qu'ils firent, mais pas assez vite car l'un d'eux, Delcambre, reçut sur la tête l'étais qui tombait. Les deux ouvriers tombèrent dans le fond. Thauvel entendant son camarade gémir, cria « au secours » et les ouvriers s'empressèrent d'aller au secours de leur infortuné camarade. En tombant, le bois avait causé une fracture du crâne avec épanchement de matière cérébrale.

Le Docteur Châtelain, appelé d'urgence, se rendit immédiatement sur les lieux, mais devant la gravité de l'état du blessé, ordonna son transfert à l'Hôtel-Dieu de Douai. Une ambulance des Mines vint chercher le blessé, mais celui-ci décéda en cours de route.

M. Jukobwitch, commissaire de police d'Aniche et son secrétaire, M. Humez, avertis, se rendirent sur les lieux et acceptèrent la tâche difficile de prévenir la famille avec toute les ménagements possibles en pareille circonstance.

Delcambre laisse une veuve et deux enfants de 8 et 9 ans.

Cet accident causa une profonde émotion parmi les ouvriers.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les accidents de la route

A LILLE. — L'auto de M. Urman-Vandeville est entrée en collision avec un tramway piloté par le wattman Eugène Wallez. Au cours de cet accident, Mme Vandeville fut sérieusement blessée. La malheureuse, peu de temps après succomba peut être des suites de ses blessures.

Le Tribunal de Lille condamna Vandeville à 25 francs d'amende et Wallez à 50 francs.

La Cour confirme les sanctions pénales mais elle délègue les docteurs Leclercq, Muller et Duhot pour examiner si la mort de Mme Vandeville est consécutive à l'accident dont elle a été victime.

⁂

A HÉNIN-LIÉTARD. — Passant en auto près de la Gare d'**Hénin-Lietard**, M. Charles Servais renversa un jeune cycliste, Leducq, âgé de 13 ans, qui, grièvement blessé à la tête dut être trépané.

Le tribunal de **Béthune** condamna Servais à 50 francs d'amende et à payer à la partie civile, 46.000 francs de dommages-intérêts.

En appel après plaidoiries de Me Jardel pour le prévenu, de Me de l'Estolle pour la partie civile, et intervention de l'avocat général Dorly, la **Cour réduit l'amende à 25 fr. et alloue aux parents de la petite victime un indemnité provisionnelle de 3.000 francs en attendant les résultats de l'expertise médicale confiée aux docteurs Quesnoy, Leleu et Tellier.**

La fraude

Louis Pérus et Victor Brassart, surpris alors qu'ils transportaient du tabac de fraude à vélo, furent condamnés, à **Valenciennes**, chacun à un mois de prison.

La Cour confirme le jugement d'instance en précisant que la peine de Brassart ne sera pas confondue avec une autre qui lui a été infligée précédemment.

⁂

Pour contrebande en voiture, à **Wattignies**, Eugène Sauders et Gaston Van den Steen, ont été condamnés, à **Lille**, chacun à 6 mois de prison et solidairement à 22.625 francs d'amende.

Van den Steen obtint le bénéfice du sursis.

L'affaire n'est pas très claire. Aussi, **la Cour estime-t-elle un supplément d'enquête nécessaire. Elle confie cette mission au conseiller Grand-Jean.**

La machine infernale du bois d'Anzin-Saint-Aubin

Un dimanche soir, du mois de mars, des enfants qui jouaient dans le petit bois d'**Anzin-Saint-Aubin**, près de Sainte-Catherine-lez-Arras, découvraient le cadavre d'un homme près, d'un baraquement. C'était le corps d'un sieur Roger Fatoux, 27 ans, électricien, à **Dainville**.

L'enquête de la gendarmerie établit très rapidement la cause de cette mort.

Sur la paroi du baraquement on vit un trou qui avait laissé passage à une balle de fusil ; il se trouvait à hauteur d'homme et le coup était parti de l'intérieur.

M. Delbeuwer, garde du bois et du baraquement, qui arrivait, indiqua qu'à l'intérieur du baraquement se trouvait une machine infernale, constituée par une carabine anglaise placée sur un chevalet et dont la gachette était attachée par une corde au volet de la fenêtre du baraquement.

En voulant ouvrir le volet, Fatoux avait actionné la carabine et avait été tué. On ne sut pas pourquoi le malheureux avait voulu ouvrir le volet.

Poursuivi pour homicide involontaire et détention d'arme de guerre, Delbeuwer fut condamné, par le tribunal d'**Arras**, à 4 mois de prison sans sursis, à 50.000 francs de dommages-intérêts envers la veuve Fatoux, et 30.000 francs envers ses enfants.

Le garde, âgé de 70 ans, réformé à 80 %, pour maladie contractée pendant la guerre, déclara avoir aménagé le dispositif meurtrier pour protéger la propriété contre l'incursion des malfaiteurs. Et cela parce que des malandrins y étaient venus souvent et y avaient empoisonné des chiens de garde.

D'ailleurs, un écriteau indiquait le danger.

Comme Delbeuver semblait avoir subi une dépression mentale, le tribunal de fit examiner par un médecin qui conclut à une responsabilité atténuée.

D'autre part, le tribunal estima que Delbeuwer avait commis une faute d'autant plus grave, que, depuis deux mois, il n'habitait plus le baraquement.

Devant la Cour, l'affaire est plaidée par Me Jérôme, qui défend le prévenu et estime qu'il n'y a pas, dans ce tragique événement, homicide involontaire, mais homicide casuel. Si le garde s'était trouvé dans le baraquement et qu'il eut tiré et tué celui qui tentait d'ouvrir le volet on ne l'aurait pas inquiété. Aussi, l'avocat demande-t-il l'acquittement de son client.

L'avocat général Dorly ne partage pas cette opinion. Il considère que le prévenu a commis une très grave imprudence et il requiert la confirmation du jugement d'Arras.

Me Lamoril, avocat de la partie civile, soutient, lui aussi, la thèse de l'homicide involontaire et, comme l'avocat général, réclame la confirmation du premier jugement.

La Cour rendra son arrêt à huitaine.

Un enfant a été tué par une auto à Gommegnies

Hier, vers 16 heures, une auto conduite par M. Bury, marchand de bestiaux à **Artres**, renversa à Gommegnies le jeune Pollet qui, jouant avec ses camarades, traversa la route, se dirigeant sur la gauche.

Relevé aussitôt par l'automobiliste, le pauvre enfant avait été tué sur le coup. La gendarmerie avertie fit l'enquête et M. Delhay, huissier au Quesnoy, constata les faits.

PROCHAINE VISITE A LILLE DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE DE BELGIQUE

M. **Vancauwelaert**, ministre de l'Industrie, du Commerce et des classes moyennes, a donné audience, hier, à une délégation venue de Lille pour l'inviter à présider la grande journée franco-belge, qui se déroulera dimanche 8 avril, à la Foire Internationale de Lille.

M. **Moulaert**, consul général de Belgique à Lille, accompagnait MM. **Delepouille**, président du comité de la Foire : **Jacques Masurel**, vice-président du comité et vice-président des Amitiés franco-belges du Nord, auxquels s'était joint M. **Bartheis**, vice-président de la Chambre de Commerce belge du Nord.

Le ministre a réservé à ses visiteurs un très aimable accueil et s'est empressé de leur dire qu'il acceptait volontiers l'invitation qui lui était faite. M. **Vancauwelaert** viendra avec plaisir à Lille présider les manifestations franco-belges auxquelles participeront en très grand nombre ses compatriotes.

Le comité de la Foire Internationale de Lille invite à cette journée franco-belge, qui sera, comme tous les ans, la plus vivante de la quinzaine, les gouverneurs de province, de nombreux bourgmestres, ainsi que les présidents des Chambres de Commerce. Plusieurs sociétés ont déjà fait connaître qu'elles participeraient aux festivités envisagées.

Le ministre de l'Industrie de Belgique assistera notamment au grand banquet qui sera servi dans la salle des fêtes de la Foire.

LE CONGRÈS DES PROFESSEURS de l'Académie de Lille a eu lieu à Tourcoing

Le congrès s'est tenu au Lycée de Tourcoing. Etaient représentés les lycées de **Lille, Valenciennes, Tourcoing, Roubaix, Saint-Quentin, Charleville**, sous la présidence de M. Vauthier, président d'honneur.

M. Monier fait état du nombre des adhérents qui, dans l'Académie de Lille, atteint les neuf dixièmes des titulaires.

Cette réunion avait pour objet la préparation du congrès qui aura lieu à Paris le jeudi 29 mars.

LES QUESTIONS EXAMINÉES

Les questions suivantes ont été examinées :

I. — Unification totale des cadres, en entendant par là la suppression du cadre de Paris et l'accès des titulaires à Paris d'où : a) même maximum de service ; b) traitement égal à la base ; c) mêmes promotions ; d) 1ème tarif des heures supplémentaires ; e) même représentation dans les conseils élus ; f) maintien des indemnités d'agrégation de doctorat et de bi-admissibilité à l'agrégation qui, en considération des droits acquis, compteraient pour la retraite.

La seule différence serait celle des indemnités, ce qui permettrait de prendre en considération les aptitudes professionnelles avec assurance pour chaque professeur d'une inspection annuelle par un spécialiste qualifié.

II. — Union avec les sociétés dissidentes. — Avec qui : deux sociétés, l'une de titulaires hommes, l'autre de titulaires femmes qui agiront en collaboration pour les questions d'ordre général.

Comment : admission à titre provisoire des titulaires faisant encore partie du syndicat et définitive de tous les délégués des lycées, étant entendu que les membres des différents bureaux ne feront partie d'aucun autre syndicat.

Pourquoi ? : pour obtenir un cadre unique des professeurs de l'enseignement secondaire et pour défendre avec toute l'énergie désirable les revendications des professeurs titulaires.

III. — L'assemblée a voté quelques modifications de détail aux statuts.

IV. — L'assemblée reprend son vœu du cadre unique qui aplanirait toutes les difficultés pour la fusion des lycées et collèges.

V. — Rédaction de la défense : a) formation d'un comité de rédaction ; b) création d'une partie officielle sous la responsabilité du bureau et interprète de sa pensée ; c) insertion obligatoire des vœux et ordres du jour des régionales et des diverses sections ; d) création d'une tribune libre. Cela exige une nouvelle organisation matérielle, avec moins de luxe et recherche de publicité, et l'étude de la possibilité d'une publication mensuelle.

VI. — Election au Conseil supérieur de l'Instruction publique. — Appui de la candidature azerout.

VII. — Rapports avec le Syndicat des lycées, le Syndicat des collèges et la F.G.E. — Le secrétaire est chargé de se mettre en relations avec les secrétaires de ces groupements pour faire connaître notre point de vue.

VIII. — Le Congrès demande la mise à l'étude dans les différentes sections de la création d'une caisse d'entr'aide et d'assurance.

IX. — Le Congrès ratifie les nominations faites au congrès de Valenciennes. Sont nommés à l'unanimité : secrétaire régional, Mlle Malas (Tourcoing) ; secrétaire adjoint, M. Edouard (Valenciennes) ; trésorier, M. Digoit (Roubaix).

X. — On rappelle que la cotisation de la régionale est de 10 francs. La prochaine réunion à Douai. La date sera communiquée par les journaux régionaux.

L'application de la loi sur la protection du blé

Le tribunal correctionnel d'Arras a sévèrement condamné des délinquants

Un minotier **d'Achiet-le-Grand** et un courtier en grains de **Lebucquière** ont été traduits devant le Tribunal Correctionnel d'Arras pour avoir acheté du blé chez des cultivateurs de la région en dessous du cours fixé par la loi.

C'est ainsi que le Tribunal a rendu le jugement suivant, dont voici quelques attendus, dans l'affaire où le minotier **Aleide Frère**, d'Achiet-le-Grand fut inculpé.

Frère acheta en 1933 à un cultivateur de Mory, M. Ponce, cordonnier et petit cultivateur, une certaine quantité de blé pour le prix de 100 francs au lieu de 119 fr. 50 cours légal.

Son avocat, Me Gerber, plaida éloquemment pour son client qui acheta du blé de qualité inférieur pour l'alimentation du bétail. Il argua également que cet achat n'était qu'une transaction accessoire, son client ayant acheté en même temps 200 kilogrammes d'avoine.

Mais le Tribunal n'accepta pas cette thèse et dit :

« Attendu qu'au cours de l'information Frère a été incapable de représenter le blé dont il s'agit, que dans ces conditions il est mal venu à prétendre que le ministère public est déficient quant aux preuves qu'il doit fournir.

« Attendu qu'il y a lieu de considérer que c'est en qualité de minotier que Frère a conclu l'achat qui lui est reproché ; que le vendeur, modeste cordonnier du village de Mory ayant une mère à sa charge a déclaré que c'était par suite d'un besoin urgent d'argent qu'il avait vendu son blé à un prix inférieur.

Attendu qu'en l'espèce il convient d'opposer le minotier au petit cultivateur dont l'impécuniosité peut être facilement exploitée.

» Attendu que le sieur Barbier, maire de Mory, cultivateur, a été entendu comme témoin au cours des débats, a déclaré sous la fois du serment qu'le blé acheté par Frère était du blé blanc de bonne qualité, que d'ailleurs comme cultivateur il avait à Mory, semé, coupé, charié et battu, qu'il pouvait donc en toute connaissance de cause et sans erreur possible présenter au Tribunal des affirmations, dans ces conditions, le Tribunal estime qu'il s'agit bien de blé de bonne qualité ; Frère ne peut pas dire à qui il l'avait revendu par conséquent par tous ces attendus Frère est convaincu du délit prévu par l'article 39 de la loi du 17 juillet 1933 et de la loi du 17 juillet 1933 et de la loi du 1er avril 1929 ».

Frère a ainsi été condamné à 15 jours de prison avec sursis et 1.000 francs d'amende.

Le Tribunal a également rendu son jugement contre le sieur **Fernand Cuvillier**, 49 ans, courtier en grains à **Le Bucquière**.

Ce courtier acheta du blé à 24 cultivateurs de la région au prix de 104 fr. au lieu de 119 fr. 50. Il s'agit de l'achat de 1.200 tonnes.

Pour sa défense l'inculpé a déclaré par la voix de Me Dhôtel, vocat, qu'il avait fait cet achat livré au minotier pour en fixer le prix selon de rendement en mouture.

Cuvilliez a été condamné à 1 mois de prison avec sursis et 2.000 francs d'amende

Les deux condamnés ont fait aussitôt appel du jugement

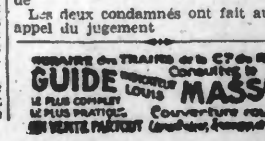

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-171 — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

L'INAUGURATION DE LA BOURSE DU TRAVAIL

C'est le dimanche 1er avril que sera inaugurée la Bourse du Travail de Roubaix.

A l'occasion de cette manifestation, la C.G.T. a jeté son dévolu sur la ville de Roubaix pour l'organisation de son congrès de la première région comprenant le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

Pour ses premières assises, ce nouvel établissement verra donc se dérouler une session de la plus haute importance. Notons que M. Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T., prendra la parole au cours de cette conférence, qui sera présidée par M. Decoster, secrétaire de l'Union départementale du Nord.

Le cortège inaugural se formera à 14 h. 30 pour se rendre à la Bourse du Travail, après avoir parcouru les quartiers du Moulin, du Nouveau Roubaix et du Pile.

Il avait tout d'abord été prévu comme lieu de rassemblement le boulevard Gambetta, la tête à hauteur du monument aux morts mais, étant donné le nombre considérable d'adhésions parvenues aux organisateurs, ceux-ci ont dû déplacer la formation du cortège et l'envisager de l'autre côté du monument aux morts, sur les deux terres-pleins du boulevard de Paris.

Dans la soirée, un grand concert est organisé par le comité de Bourse. Nous publierons incessamment le programme complet de cette inauguration.

LES NOCES D'OR DU LUNDI DE PAQUES

Ainsi que nous l'avons dit hier, plusieurs couples de jubilaires seront fêtés à l'Hôtel de Ville, le Lundi de Pâques.

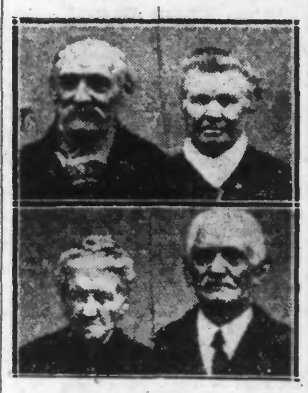

Parmi ceux-ci mentionnons aujourd'hui les époux Rommel-Watterlos, qui demeurent rue des Longues Haies, cour Perquy. Ces braves gens, mariés à Roubaix le 24 avril 1884, sont âgés respectivement de 70 et 74 ans. Ils possèdent une imposante famille : 10 enfants, dont 5 encore vivants, 19 petits-enfants et 3 arrière-petits-enfants.

Les époux Samyn-Verbrugge qui habitent rue Ma Campagne, comptent 3 enfants, dont 1 encore vivant et 2 petits-enfants. Ils sont âgés de 75 ans et mariés depuis le 22 septembre 1884.

HALLE FLIPO, LOTERIE NATIONALE

L'EXPOSITION DU PRINTEMPS CHEZ LES COMMERÇANTS DE L'ÉPEULE ET L'ALOUETTE

La date de cette manifestation commerciale approche. Dans les vitrines, les étalagistes s'affairent et en voyant toutes les toiles tendues pour éviter les regards indiscrets, on devine que les exposants veulent réserver une bonne surprise aux nombreux promeneurs qui ne manqueront pas de circuler les 24 et jours suivants dans les quartiers de l'Epeule et de l'Alouette. D'autre part, en vue de rehausser l'éclat de cette fête, le Comité s'est assuré, pour dimanche, le concours d'une excellente société de musique dont les refrains entraînants contribueront aussi à donner beaucoup d'animation dans ces quartiers si populaires. Nous rappelons, en outre, les jeux divers gratuits chez tous les cafetiers adhérents (1.000 francs de prix). Voir les affiches apposées aux vitrines.

LA MEILLEURE BRUNE ? ?

le « DOUBLE-BOCK PELICAN », parce que bière très fortifiante et fabriquée avec des malts spéciaux, *à l'exclusion* de tous sucres. C'est aussi la moins chère pour sa qualité.

En vente partout...

POUR LA PRISON

Hier, l'inspecteur de la sûreté Becquart a procédé à l'arrestation de la femme Ducoulombier Gabrielle, 49 ans, rue de Naples, cour Flipo. Cette femme faisait l'objet d'un mandat d'arrêt décerné pour vol par M. Hénaut, juge d'instruction.

COLISEE

Ce soir 8 h. 30 — Tél. 366.55

LES MISÉRABLES

2e Film : **LES THENARDIER**

Gustave Froehlich dans

J'AI PEUR DE MOI

Comédie sentimentale et gaie

2 GRANDS FILMS

Colisée-Dancing, dimanche prochain finale du Championnat du Nord de Danse — Attractions

LE CONCERT des « Mélomanes Roubaisiens »

Dimanche, à 15 h. 30, les Mélomanes donneront à la salle des Orphéonistes, 126, rue de la Gare, leur concert dont voici le programme.

Première partie. — Les Mélomanes Roubaisiens (directeur : M. G. Bauwens) : a) « Le Tournoi », de Gabriel Marie ; b) « Les Châtaigniers », de De la Tombelle. — M. Jean Lekens, chanteur à voix ; M. Gaston Peere, comique grime ; M. V. Vanéenogbe, basse chantante ; M. Hendré, diseur ; Mlle Andrelys, dans son répertoire. — M. Cadet Prudent, dans son répertoire. — Les Andrelys, duettistes mondains.

Deuxième partie. — Ouverture pour piano, par M. Albert Jacob, sous-chef. — Deregnaucourt, comique grime ; Mme Dewinck, soprano ; M. F. Leduc, chanteur de genre ; M. Raymond Dehaene, baryton ; M. Dubois, comique militaire. — « Aux 28 jours », pièce militaire en un acte, de V. Thomas.

Le piano sera tenu par M. Albert Jacob, sous-chef.

Chez Valère **Lepers**, 33, r. Hospice, Rx. Deux fois par semaine des **nouveautés de printemps. Robes, Manteaux Ensembles**, coupés dans des tissus **pure laine et pure soie** **150 fr.**

Cours d'instruction pour brancardiers secouristes

Le troisième cours théorique a été donné hier, au siège de la Croix-Rouge, devant un auditoire de brancardiers aussi nombreux qu'attentifs.

Le conférencier, M. le docteur Deloose, avait pris pour sujet : « La protection collective contre le danger aéro-chimique ».

Il fit un exposé très complet de cette question particulièrement importante pour les populations civiles passant rapidement en revue le guet, l'alerte, le camouflage de l'éclairage, les abris, leur utilisation, la vie dans les abris, l'organisation sanitaire, etc...

Cette intéressante conférence fut heureusement complétée grâce au concours d'un moniteur de l'Armée, par des démonstrations au tableau sur les gouges d'abris et par la présentation d'appareils de désinfection et des vêtements de protection.

Aussi le Président, avant de lever la séance, remercia-t-il chaleureusement conférencier et moniteur de l'excellente leçon de choses qu'ils venaient de donner ; il insista tout particulièrement auprès des brancardiers pour que tous, sans exception, soient présents à la conférence sur le danger aérien qui sera donné par le général Niessel, le mardi 27 mars, à 20 h. 45, à l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles, cette conférence devant être pour leur formation d'un intérêt indiscutable.

Par suite de la période des fêtes, le 4e cours théorique sera vraisemblablement reporté au mardi 17 avril. Les brancardiers seront prévenus en temps utile.

ATTENTION !

Adressez-vous pour vos complets sur mesure à des Maisons sérieuses, il est impossible de vous habiller sur mesure convenablement en dessous de 280 fr., à moins de réduire la qualité du tissu et le salaire des tailleurs.

Un bon conseil : faites-vous habiller Au Drapeau Belge, 34 rue Basly à Bruay-en-Artois. Avant de vous décider demandez des échantillons et vous serez édifiés...

Si vous avez l'intention de visiter la Foire Commerciale de Lille, venez nous rendre visite « Au Drapeau Belge », 99 rue Gambetta à Lille, nous vous remettrons une entrée gratuite. 094.

PAIEMENT DES CHOMEURS

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 24 courant, à la salle des fêtes, rue de l'Hospice, dans l'ordre ci-dessous :

8 h. 30, Nos 1 à 3.203 ; 9 h., 3.204 à 5.770 ; 9 h. 15, 5.771 à 7.774 ; 9 h. 30, 7.775 à 9.705 ; 10 h., 9.706 à 11.996 ; 10 h. 15, 11.997 à 14.207 ; 10 h. 30, 14.208 à 15.977 ; 11 h., 15.978 à 16.777 ; 11 h. 15, 16.778 à 16.807.

EXTRACTION sans piqûre et sans douleur au **Protoxyde d'Azote** par le « **NOVOL** » Clinique Deniaire MOUSSAULT 93, rue du Collège, 93 — **ROUBAIX**

Sociétés et Comités

GRANDE FANFARE. — Ce soir, à 20 h. répétition générale. Présence obligatoire.

A L'AMICALE PHOTO. — On peut très bien et sans aucune difficulté, tirer chez soi le soir, à l'éclairage normal de sa cuisine, de jolies épreuves sur papier, aux noirs profonds et aux blancs purs, même si les clichés (plaques ou pellicules) qu'on a à reproduire ne sont pas fameux. Mais pour cela, il faut... l'avoir vu faire au moins une fois. M. G. Lounge en fera la démonstration ce soir vendredi et l'Amicale invite indistinctement toutes les personnes que cela intéresse, à assister à la réunion au siège, 181, Grande-Rue à 20 h. 30.

TROMPETTES « LES DEVOUES ». — Ce vendredi 23, répétition générale à 20 h. au local, 965 bis rue Jules Guesde.

HARMONIE DES ANCIENS SOLDATS. — Ce soir, à 20 h. répétition générale obligatoire pour tous.

Casino de Roubaix

CE SOIR A 8 HEURES 30

LES MISÉRABLES

2e époque : **LES THENARDIER**

J'AI PEUR DE MOI

Comédie gaie avec Froehlich

TRADER MICKEY, dessin sonore

RETENEZ VOS PLACES POUR MERCREDI 11 AVRIL

Lino Dariel, dans

LE MYSTERE DU 421

Tous les samedis, Matinée à 3 h.

UNION NATIONALE DES ANCIENS PRISONNIERS CIVILS. — Samedi 24 de 17 h. 30 à 19 h. permanence à usiège, Café de la Cloche, 6, rue du Maréchal-Foch. Règlement des cotisations. Les adhérents n'ayant pas reçu la carte 1934 sont priés de la réclamer.

LA GRANDE FÊTE ANNUELLE DE L'AVENIR SPORTIF DU NOUVEAU-ROUBAIX. — Nous rappelons que pour venir en aide à ses joueurs blessés ou malades, l'Avenir Sportif du Nouveau-Roubaix organise une grande fête annuelle avec le concours du Cercle «A. Dumas », 1er prix de comédie des concours de chant et déclamation du 14 juillet. Outre deux parties chantées, deux comédies fines et gaies y seront données : « Les Deux Timides » de Labiche et « Le Saint Glin Glin » de Devilliers.

Cette fête aura lieu dimanche 25 mars à 16 h. 30 salle des fêtes du Foyer Municipal d'Education ouvrière, 178, rue Jules-Guesde. Le prix des places est fixé à 3.50 et 2.50.

Tous les possesseurs de cartes à vendre sont informés que celles non rendues demain samedi à 21 h., seront considérées comme vendues et à la charge du dépositaire.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

PING-PONG. — **Amicale Marcelin Berthelot** Samedi 2 mars à 16 h. 30, entraînement ; dimanche 25, match-retour contre Archimède sur notre table à 10 h. Commissaires de service : Demets et Béague.

NATATION. — **S. O. R.** : Ce vendredi, entraînement de la section féminine à 7 h. 30.

TIR A L'ARC. — **Fédération Amicale des Archers** : Dimanche 25, tir chez M. Decoeq-Duhamel, estaminet Ma Campagne, rue de Tourcoing à Wattrelos. Mise 5 fr.

GALLOPHILIE. — **Chez Vanmaris**, 274, av. Linné, le 25, grande partie de coqs 3 de 3 mort pour 1.000 fr. Paires de plaisir à 100 fr. La 1re épatre cité pour 500 fr. Al. Vanmaris et ses amis contre Duchatelet de Lys et ses amis.

UNE FUSION de nos deux principales Banques Régionales

On nous informe que des pourparlers de fusion, engagés entre la BANQUE GÉNÉRALE DU NORD (ancienne Banque VERLEY-DECROIX) et le CRÉDIT DU NORD, seraient près d'aboutir. Les conditions de la fusion comporteraient l'échange, pour les actionnaires de la BANQUE GÉNÉRALE DU NORD, de leurs actions contre des actions CRÉDIT DU NORD, dans la proportion de une action CREDIT DU NORD pour trois actions BANQUE GÉNÉRALE DU NORD. MM. Robert DECROIX, Auguste CALLENS, Directeur de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE, Gaston CATOIRE, Jean VERLEY et Pierre VERLEY, entreraient au Conseil du CRÉDIT DU NORD.

Cette réunion des principales forces financières de notre région est fort intéressante à tous points de vue et le CRÉDIT DU NORD poursuivra, avec une puissance accrue par cet heureux événement, son rôle de grande banque régionale attentive et dévouée aux besoins de l'industrie et du commerce de nos départements.

ETAT CIVIL

Naissances : Andrée Hétuin, rue de Tournai, c. Loridan, 11 ; Francis Belvaux, rue de Lannoy, 489 ; Mauricette Merchier, rue Fragonard, 34 ; Michel Vermeulen, rue de l'Alma, Fort Frasez, 47.

Publications : Jean Burg, monteur, rue des Champs, 38 et Renée Tardy, employée des Postes, de La Rochelle ; Jacques Prouvost, industriel, avenue Gustave Delory, 46 et Geneviève Guichard, s. p., de Paris ; André Liétaert, lainier, rue Nicolas-Poussin, 12 et Elisabeth Desmarécaux, s. p., place du Travail, 4 ; Gustave Lefebvre, employé, rue Ingres prolongée, 165 et Henriette Desbarbieux, piquriere, rue Malplaquet, c. Degrieck, 17 ; Fernand Delreux, ajusteur, rue Foureroy, 41 et Reine Motte, peseuse, rue de Condé, cité Vroman, 4.

Décès : Adolphe Desnoulez, 63 ans, avenue Linné, square des Platanes, 12 ; Léon Taffin, 64 ans, rue du Trichon, 29 ; Désiré Portrie, 68 ans, rue de Barbieux, 35 ; Léonie Duquenne, Vve Duprez, 60 ans, rue d'Alger, 50 bis, c. Delcroix, 7.

« AUX 100.000 - CHEMISES DE PARIS »... Pendant l'Exposition : Qualités toujours très belles. Prix toujours très bas. Chemises de couleur avec 2 cols, 19,50 et 27 frs ; avec col tenant, 25 frs. — Cravates pure soie naturelle, de la plus belle qualité, 10 frs. SUCCURSALE DE LILLE : 79, Rue Nationale.

WATTRELOS

La fraude. — Des douaniers de la brigade de Wattrelos-ligne ont arrêté rue des Poilus Roland Monet, âgé de dix-sept ans, ouvrier agricole, sans domicile fixe, qui était porteur de 2 kg. 900 de tabac étranger.

Conduit à la gendarmerie, le jeune fraudeur a été dirigé sur la maison d'arrêt de Lille.

Fournitnre de viande aux cantines scolaires. — La caisse des écoles mettra en adjudication, le mercredi 28 mars, à 11 heures, la fourniture de la viande nécessaire aux cantines scolaires pendant les mois, avril mai juin et juillet 1934.

Les bouchers peuvent prendre connaissance du cahier des charges au bureau des écoles, à la mairie.

Etant donné qu'il s'agit d'une adjudication restreinte, c'est-à-dire d'un simple appel à la concurrence, l'adjudicataire n'aura à supporter aucun frais d'enregistrement.

Aux Amis Réunis du Touquet. — La réunion trimestrielle aura lieu le dimanche 25 mars, à 16 heures, au local, chez M. Vandekerkove, 3, rue des Piats (Touquet).

Ordre du jour : lecture du procès-verbal de la dernière réunion ; situation des recettes et dépenses du premier trimestre ; caisse chirurgicale ; admission de nouveaux membres.

Vu l'importance de la réunion, le président compte sur la présence de tous les sociétaires. L'amende sera imposée aux absents.

Don aux hospitalisés. — La société « Les Amis de la Boule », ayant son siège chez M. Delvincourt, 113, rue Jules-Guesde, a remis à la direction des Hospices, pour les hospitalisés, une somme de 17 fr. 50, produit d'une quête faite au cours du banquet annuel. La commission administrative remercie les généreux donateurs.

Syndicat des contribuables. — Vendredi 23 courant, à 20 h., réunion du comité local au siège, Café de l'Harmonie, 22, Grand Place. Les délégués professionnels ayant reçu une invitation sont priés d'y assister ou de se faire représenter.

Philharmonie du Crétinier. — Aujourd'hui vendredi, à 19 heures, cours ; à 20 heures, répétition.

Pillage du percepteur. — Le percepteur de Croix informe la population qu'il sera à sa disposition le lundi 26 mars, de 2 à 4 heures, pour la perception des contributions. Pour permettre la remise du service au nouveau percepteur, le bureau sera fermé, rue d'Italie, à Roubaix, du mercredi 28 au 31 mars inclus.

Aux Enfants de la Lyre. — Ce soir vendredi, répétition générale à 8 h., au siège, 2, rue Jean-Jaurès.

Bains-douches. — L'établissement de bains-douches est ouvert aujourd'hui vendredi, de 8 h. à midi et de 14 à 19 h., samedi de 8 h. à midi et de 14 à 20 h. ; dimanche, de 8 h. à midi.

CROIX

Etat civil. — Naissance. — Delepierre Thérèse, rue de Roubaix, 12.

Décès. — Dutoit André, 4 mois et demi, rue du Tonkin, 23